



## Compte-rendu de la CAP du 29 juin des attachés du MTE-MCT et MER

L'UPCASSE-CFDT était représentée par Frédéric Davrainville, Sonia Douay et Dado Kande.

La CAP était présidée par Mme Valenza-Paillard, sous-directrice PAM à la DRH, accompagnée des effectifs

xxx

En préalable, l'UPCASSE-CFDT a lu [une déclaration](#) afin d'alerter et de questionner la DRH sur plusieurs sujets de GRH. Mais elle a surtout voulu obtenir des précisions sur le traitement d'une quinzaine de dossiers rencontrant des problèmes de paye (dont certains signalés, voire re signalés, depuis plusieurs mois par notre syndicat !).

A l'ordre du jour de cette CAP :

- un recours sur le CREP
- un recours de refus de congé formation
- un recours de refus de télétravail

Sur le premier dossier, il y aura un retour à l'évaluateur sur certains points, mais plusieurs demandes ou propositions faites par les élus CAP n'ont pas été reprises, malgré leur pugnacité.

Sur le second dossier, l'administration a maintenu le refus de congé formation au regard des circonstances du dossier, notamment dans le cadre des conditions de mobilisation des CPF.

Sur proposition des élus de la CAP, la DRH mettra en place un mode opératoire de suivi de cette situation individuelle par le chargé de mission de corps des AAE.

Plus largement, se pose la question des procédures à respecter par les agents de nos ministères pour mobiliser les CPF : il n'y a rien sur l'intranet de la DRH, mise à part la note de la DGAFP de 2018 !

De plus, se pose la question des agents en poste en DDI car notre syndicat a pu relever des étranges « ping-pongs » entre certains SGCD et des DREAL sur l'imputation budgétaire des dépenses...

La CFDT a signalé ces problèmes inacceptables au CT des DDI car les agents ne doivent pas être pris en otage par des arbitrages (financiers !) entre le MI et les autres ministères dont ils ne sont nullement responsables.

Sur le troisième dossier, après vote, l'administration a maintenu la position mais en ouvrant une perspective, les élus CAP suggérant l'opportunité d'une formation pour des agents qui rencontrent des difficultés pour télétravailler. Cette proposition a été reprise et sera soumise au service.

Sur la convergence indemnitaire, la DRH a évalué à « *une dizaine de dossiers* » non traités, en cours d'expertise.

S'agissant des dossiers de mobilité signalés par les OS dont l'UPCASSE-CFDT sur la plateforme dédiée, la DRH indique exercer un suivi des dossiers signalés. Des contacts très réguliers ont lieu

avec les OS et PAM 1.

Concernant les postes de CAEDAD, la DRH convient d'une différence entre administratifs et techniques. Elle confirme l'intention de parité du pôle ministériel entre les cadres des deux filières mais rappelle l'existence d'un passif (l'administration faisant référence probablement au nombre de aux écarts par rapport au nombre de postes budgétaires). Le constat partagé (mais connu depuis longtemps), c'est bien, mais on attend surtout les mesures de correction !

La DRH va lancer la campagne de mise à jour des emplois de CAEDAD. Elle estime que les services employeurs commencent à intégrer les mécanismes des emplois de CAEDAD et 3<sup>e</sup> grade.

Par la suite, la DRH a donc répondu sur les dossiers signalés et évoqués en introduction de notre CR.

La bonne nouvelle, c'est la résolution d'un certain nombre d'entre eux (mais pas la majorité) et des informations sur les raisons des blocages persistants.

La mauvaise nouvelle, c'est bien ce que l'UPCASSE-CFDT présentait depuis plusieurs mois : des difficultés dans le traitement administratif et de paye des dossiers en raison de moyens insuffisants et un turn-over trop élevé des personnels.

Cette situation est devenue intolérable : même si elle ne concerne que peu de dossiers, il n'en demeure pas moins que des agents se trouvent pénalisés financièrement dans le contexte de forte inflation que nous subissons, sans compter des effets collatéraux en terme fiscal puisque des rappels contribuent à faire changer de tranche pour l'impôt sur le revenu...

La DRH s'engage à renforcer ses moyens et développer des actions pédagogiques vis-à-vis de certains SGCD pour les agents en DDI qui rencontrent le plus de difficultés...

Bref, pour l'UPCASSE-CFDT, c'est révélateur de problèmes amorcés depuis près de 8 ans quand la DRH a mis en place la centralisation de la paie des A et des corps à faibles effectifs des catégories B et C, dans le cadre de l'ONP (opérateur national de paie), qui n'a jamais vu le jour, mais qui a généré une très forte déstabilisation de la chaîne de gestion administrative et des payes des agents...

Force est de constater que le niveau de service n'a cessé de se dégrader depuis, les « mutualisations » et les coupes d'effectif des activités support n'ayant rien arrangé !

L'UPCASSE-CFDT a solennellement demandé à la DRH de redresser une situation devenue insupportable.

Quant à la création des SGCD, réforme unanimement désapprouvée par les OS, les craintes de dysfonctionnements et de perte de compétences sont avérées à plusieurs endroits : postes vacants, départs anticipés, recours à des contractuels pas forcément bien formés... bref, les SGCD du MI ne font que ternir la situation !

Rappelons que [les élus de l'UPCASSE et de la CFDT](#) ont saisi le DRH.

→ Conseil de l'UPCASSE-CFDT : [saisissez la Permanence](#) en cas de difficultés vous concernant !